

# Dossier :

## Budget 2010 :

- **Une ambition forte : Investir pour l'avenir de notre ville**
- **Notre solidarité exprimée : Venir en aide aux plus modestes**
- **Un engagement renouvelé : Ne pas augmenter la fiscalité**

Chaque année, l'adoption du budget est un moment important de notre vie communale. **Mercredi 7 avril dernier, le Conseil municipal a voté le budget primitif pour 2010.** Dans le cadre de son élaboration et fidèle à l'action menée depuis plus de 10 ans, la Municipalité a souhaité exprimer, cette année, trois axes principaux :

**1** **Parce que nos enfants et nos jeunes représentent l'avenir de notre commune, une partie importante des crédits votés leur sera consacrée,** avec notamment :

- *pour les plus petits*, la construction de la Maison de la Petite Enfance, dans le cadre d'une démarche de haute exigence environnementale, marquant notre attachement pour le développement durable.
- *pour les plus grands*, le lancement des études pour la construction de la nouvelle école élémentaire Paul Laguesse.
- *pour les jeunes*, l'achèvement de la rénovation du COSEC et le début de la construction du gymnase Théodore Monod.

Au total, un effort d'investissement aussi élevé qu'en 2009, rendu possible grâce à la saine gestion des finances de notre ville et cette année, sans l'aide de l'Etat.

**2** La crise financière date d'il y a deux ans, mais ses effets sur le plan économique et social continueront de se faire ressentir en 2010. Soucieuse des difficultés qui touchent actuellement nos concitoyens les plus vulnérables, **l'équipe municipale a, une nouvelle fois, souhaité leur porter une attention particulière avec l'augmentation de la subvention du Centre communal d'Action sociale,** qui pourra plus facilement leur apporter un secours, en cas de besoin.

**3** Dans le même sens et répondant à un engagement fort, malgré la faiblesse des ressources budgétaires dont nous disposons en comparaison des villes équivalentes à Gagny, **la Municipalité a décidé, pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, de maintenir inchangée la fiscalité.** Le taux des 4 taxes locales, celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et le montant des tarifs municipaux resteront tous, en 2010, au niveau de 2008.

**Au-delà de ces priorités, nous poursuivrons la mise en œuvre des initiatives visant à la modernisation des services, l'amélioration de notre cadre de vie et l'entretien de notre patrimoine.**



## Le Budget communal expliqué

### Les dépenses de fonctionnement, c'est quoi ?

Elles correspondent aux dépenses que la Mairie engage pour faire fonctionner tous les services municipaux et entretenir notre patrimoine, au quotidien (ex. : les dépenses de personnel).

### l'autofinancement ?

Il résulte de la marge dégagée dans la partie "dépenses de fonctionnement" pour financer les dépenses d'équipement. Plus on maîtrise ces "dépenses de fonctionnement", plus l'épargne est importante pour investir dans de nouveaux équipements, sans avoir recours à l'emprunt.

(ex. : 5,3 M€ cette année)

### Les dépenses d'investissement, c'est quoi ?

Il s'agit des dépenses engagées pour créer des bâtiments qui n'existaient pas et qui vont entrer dans le patrimoine de la Ville (ex. : la construction de la Maison de la Petite Enfance, voirie...)

## FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

- de Personnel (52,7%)
- de Gestion (44,15%), dont Subventions aux Associations
- Remboursement des intérêts de nos emprunts (3,15%)

- PRELEVEMENT pour les recettes d'investissement = 5,3 M€

### RECETTES

- Dotations de l'Etat + Subventions (36,36%)
- Impôts locaux (53,08%), dont Taxe d'habitation Taxe foncier bâti Taxe foncier non bâti Compensation relais (ex-Taxe professionnelle)
- Produits des services (8,53%)
- Autres (2,03%)

### Les recettes de fonctionnement, c'est quoi ?

Elles comprennent essentiellement les dotations versées par l'Etat et les impôts locaux, c'est-à-dire les 4 taxes locales et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. S'y ajoute le produit des services rendus par la Mairie (ex. : restauration scolaire)

## INVESTISSEMENT

### DEPENSES

- Travaux d'équipement (81,01%), dont Nouvelles constructions, rénovations des écoles, etc.
- Remboursement du capital de nos emprunts (18,99%)

### RECETTES

- EPARGNE issue de la maîtrise des dépenses de fonctionnement = 5,3 M€
- Dotations de l'Etat + Subventions (63,72%)
- Remboursement de la TVA sur investissements de l'année n-1 (11,69%)
- Recettes issues des emprunts contractés (18,85%)
- Autres (5,74%)

### Les recettes d'investissement, c'est quoi ?

Elles sont constituées par le remboursement de la TVA sur les opérations d'investissement de l'année précédente, les subventions obtenues de différents autres organismes ou collectivités et les recettes issues des emprunts réalisés.

61.2 M€

61.2 M€

## ÉQUILIBRE

Contrairement à l'Etat, le Conseil municipal doit voter le budget de la commune chaque année en équilibre.

## Des dépenses maîtrisées Notre solidarité exprimée

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 42,6 M€, soit une légère baisse de 0,63 % en 2010 par rapport à 2009. Elle traduit notre volonté de maîtrise des dépenses. Ainsi, **la Ville continuera d'offrir des services de qualité et poursuivra sa politique régulière d'entretien des bâtiments communaux.**

La Municipalité a également décidé d'augmenter les subventions accordées aux associations, dans la mesure où elles concourent au dynamisme de notre Ville : **+ 4%**

Pour venir en aide à celles et ceux qui seront le plus durement touchés par les difficultés économiques, l'équipe municipale a souhaité marquer sa solidarité : **+ 25%** de hausse pour la subvention du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

## Fiscalité et tarifs municipaux au niveau de 2008

Les effets de la crise seront encore présents en 2010. Dans ce contexte, la Municipalité a opté, pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, pour un maintien des taux de fiscalité au niveau de 2008. Le montant des tarifs municipaux ne sera pas revalorisé non plus.

Votre impôt à acquitter ne sera sans doute pas moins élevé qu'en 2009, puisqu'en plus du relèvement annuel des bases (2,1% en 2010), le Conseil général a voté, cette année encore, une nouvelle hausse de la fiscalité départementale de + 6% (*rappel : + 7% en 2009*).

### Produit des 4 taxes à Gagny en 2010 :

20,8 M€ soit **42,5 %** des recettes de fonctionnement  
**539 €/hab.** (Moyenne nationale 2009 : 560 €/hab.)

### Gel de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

La TEOM voit son produit directement affecté à la dépense qu'il convient de couvrir pour la collecte des déchets. Le Conseil municipal vote donc son taux pour subvenir au coût réel du service. Là également, pour la 3<sup>ème</sup> année de suite, son taux n'a pas été augmenté et reste fixé à 8,51%, soit en deçà des 8,64% de 1998. Depuis cette date, le volume de déchets collectés n'a pourtant pas cessé de s'accroître !

### Réforme de la fiscalité locale : la Taxe professionnelle supprimée !

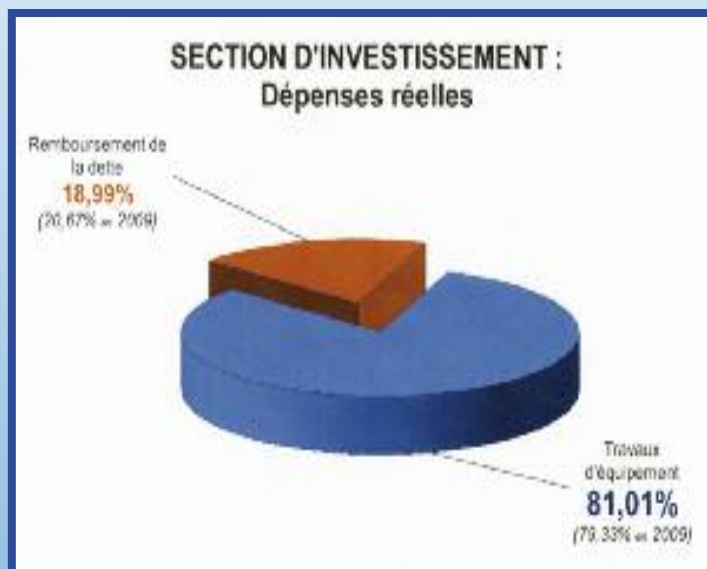
La taxe professionnelle a vécu ! Créée en 1975, la loi de finances pour 2010 l'a supprimée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Cette année, son montant nous sera versé par l'Etat sous la forme d'une compensation relais et à hauteur de ce qu'elle représentait en 2009. L'année prochaine, la TP sera remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET), qui se décomposera elle-même en une Contribution Foncière des Entreprises (CFE) au profit des communes et une Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) répartie entre la commune (26,5%), le département (48,5%) et la Région (25%).

## Un niveau d'investissement ...

L'année passée, un effort sans précédent a été accompli en matière d'investissements. Celui-ci nous permettait de bénéficier du remboursement de la TVA sur nos investissements 2008 avec un an d'avance, ramenant le traditionnel décalage de deux à un an, grâce à notre adhésion au plan de relance économique du Gouvernement.

Cette année, la Municipalité a décidé de reconduire le même niveau élevé de dépenses d'équipement, mais cette fois, sans l'intervention du dispositif de soutien gouvernemental.

En pourcentage, elles représentent même une part plus importante, en raison d'un moindre remboursement de dette à effectuer.



## Un autofinancement accru ... un endettement moindre

*Depuis 1995, la Ville s'est désendettée de façon constante.*

### Rapport de la dette totale sur les recettes de fonctionnement d'une année

1995	:	106,58 %
2000	:	93,38 %
2005	:	79,49 %
2009	:	77,03 %

# toujours aussi élevé



## Budget 2010 : les investissements votés

### 1 Enfance et Jeunesse :

- Equipements de la Petite Enfance :  
**Achèvement de la construction de la Maison de la Petite Enfance**
- Equipements du secteur de l'Enfance avec :  
**Etudes de la construction de l'Ecole élémentaire Paul Laguesse**  
**Aménagement pour l'accueil du centre de loisirs Blaise Pascal**  
**Travaux d'amélioration dans les écoles**
- Equipements sportifs :  
**Fin de la réhabilitation du gymnase COSEC**  
**Début de la construction du gymnase du collège Théodore Monod**  
**Reconstruction de la piste d'athlétisme du stade Jean Bouin**
- Equipements culturels :  
**Réaménagement des loges au Théâtre**  
**2<sup>e</sup> tranche de travaux de réfection de locaux au Conservatoire**



### 2 Environnement - Cadre de vie et Développement durable :

- Travaux de réfection de la voirie et modernisation de l'éclairage public
- Création de la rue Jacques Chaban-Delmas et acquisition d'immeubles dans le cadre de l'opération de réaménagement du centre-ville
- Travaux de désenclavement : quartier des Peupliers et Place Tavarnelle
- Fin de l'aménagement du Parc forestier du Bois de l'Etoile
- Ravalement du château de Maison-Blanche et début d'aménagement des berges et abords du Lac de Maison-Blanche
- Renouvellement du parc automobile par l'achat de véhicules électriques
- Renforcement des moyens pour la propreté et plan neige



### 3 Sécurité et Prévention :

- Mise en place de la vidéo-protection

## Des finances en bonne santé !

BUDGET 2010	A Gagny en 2010	Moyenne nationale 2009
Produit des impositions directes / population	539	560
Recettes réelles de fonctionnement / population	1269	1392
DGF / population	273	312
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1103	1284
Dépenses d'équipement brut / population	547	409
Encours de dette / population	989	1194